



CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION DES 20 et 21 juin 2019

VOEU

Pour un moratoire sur la réduction des services publics

Le Ministère de Comptes publics a dévoilé un projet de suppression de plus de la moitié des trésoreries et centres de finances publiques en France. En Bretagne, avec 49 sites concernés sur 76, c'est même près des deux tiers des sites qui seraient supprimés. Ce projet s'ajoute aux craintes sur d'éventuelles suppressions de tribunaux d'instance et de sous-préfectures.

Dans le même temps, de nombreuses perturbations de l'activité postale sont constatées partout en Bretagne : tournées supprimées, courrier pas ou mal distribué, réductions des horaires d'ouverture. Malgré la transformation du groupe La Poste en société anonyme en 2010, elle reste à capitaux 100 % publics et assure le service universel postal.

Ce recul du service public est encore plus durement ressenti dans les territoires ruraux et certains quartiers urbains, et l'annonce récente de la création de « Maisons de services au public » n'est à ce stade pas de nature à rassurer celles et ceux qui y vivent.

La Bretagne a lancé en 2017 sa démarche « Breizh COP » de développement durable de ses territoires. L'un de ses objectifs (n° 37), voté par le Conseil régional, vise à *réinventer l'offre de services à la population*. Cette ambition devra être traduite dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prescrit par la loi.

En conséquence, le Conseil Régional de Bretagne, réuni en session plénière les 20 et 21 juin 2019, exprime son attachement aux services publics de proximité et de qualité accessibles à tous, et demande au Gouvernement d'instaurer un moratoire sur leur suppression dans l'attente de l'adoption du SRADDET.

Vœu adopté à l'unanimité